

## Commune de DENNEY

Lettre d'information organisation **périscolaire et nouveaux accueils périscolaires** (TAP ou NAP) 2014-2015

Le mot du Maire

Le gouvernement s'est engagé à modifier l'organisation de la semaine d'enseignement dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire. La mise en œuvre de cette réforme est confiée à l'éducation nationale et aux communes. La commune prise en otage il lui revient de mettre en œuvre les désormais célèbres **Temps d'Accueil Périscolaire** ou **Nouveaux Accueils Périscolaires** (TAP ou NAP).

Les objectifs louables de la réforme ne doivent pas occulter la partie financière de celle-ci. En effet, le coût des nouveaux rythmes scolaires est important et présente une dépense supplémentaire conséquente pour la commune, c'est la raison pour laquelle j'ai proposé au conseil municipal d'instaurer pour les NAP une participation forfaitaire des parents, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La réforme impacte l'ensemble de la communauté éducative et requiert la réorganisation des conditions de travail des agents communaux. Tout en répondant à ces nouvelles contraintes, notre objectif est de faciliter l'organisation et la vie des familles. Dans le cadre de cet effort commun, la commune va instaurer un nouveau dispositif d'inscription et de réglementation.

Pour prévoir le nombre d'animateurs qui garantira la sécurité de vos enfants et un accompagnement adapté, la municipalité a besoin de connaître au plus juste et à l'avance le nombre d'enfants qui fréquenteront la cantine, la garderie ou les NAP.

Un mois et demi se sont écoulés depuis la rentrée de septembre. Après analyse il m'a semblé nécessaire de revoir les règles de fonctionnement de la garderie-restauration et des nouveaux accueils périscolaires (NAP). Pour éviter les confusions trop souvent relevées par les services de la mairie, j'ai proposé au conseil municipal de mettre en application deux règlements distincts :

- un règlement concerne le périscolaire (garderie et restauration) dans lequel figure deux entités distinctes, l'une concerne la garderie et l'autre la restauration.
- l'autre règlement concerne les NAP

Le renouvellement des inscriptions pour les NAP et le périscolaire se feront jusqu'au 30 octobre 12h00, au plus tard, ( pour novembre et décembre) ensuite la fiche sera à remplir de vacances scolaires à vacances scolaires, mais vous avez aussi la possibilité de remplir la fiche jusqu'à la fin de l'année scolaire. Attention à l'application des nouvelles règles.

Vous pourrez mentionner sur la même fiche d'inscription : les garderies, les repas et les NAP, en utilisant les initiales de la légende .

Afin de garantir une prestation de qualité, les règles d'inscription et les heures de fonctionnement devront être **impérativement** respectées par tous et se conformer aux règlements qui seront mis en application dès le **03 novembre 2014**.

Tous ces documents vous parviendront par le biais des enseignants que je remercie au passage pour leur aide.

**Prochaine réunion parents d'élèves- municipalité.**

**MERCREDI 05 Novembre à 18h00 au centre de loisirs.**

Cordialement

Le maire Jean-Paul MORGEN

Denney le 15 octobre 2014